

- Aménagement de l'ex-mairie : une étude pour une possibilité de réhabilitation a été demandée à Terres de Lorraine Urbanisme
- Organisation du vide-greniers : prévu le 29 avril, il est annulé faute de bénévoles suffisants.
- Feu d'artifice : il est prévu le 21 juillet prochain ; un appel aux bénévoles est lancé. Merci de se faire connaître en mairie

Communiqué à la demande de la direction générale des finances publiques :

Déclarer en ligne

Vous êtes concerné par l'obligation de déclarer en ligne dès cette année si votre revenu fiscal de référence (RFR) indiqué sur votre avis d'impôt reçu en 2017 (sur vos revenus de 2016) est supérieur à 15 000 euros et si votre résidence principale est équipée d'un accès à Internet

En 2019, tout le monde devra déclarer en ligne, quel que soit son revenu.

Gérer son prélèvement à la source

A partir du 1er janvier 2019 sera mis en œuvre le prélèvement à la source.

Cette réforme modifiera les modalités de paiement de l'impôt mais il y aura toujours une déclaration à faire chaque année : elle servira à calculer votre taux de prélèvement à la source, mais aussi de continuer à bénéficier par exemple de vos réductions d'impôts ou charges déductibles.

Au cours de votre déclaration en ligne :

Vérifiez bien vos données d'état-civil et vos informations bancaires : leur fiabilité permettra d'assurer la bonne application de votre prélèvement à la source en 2019 mais aussi de faciliter les restitutions en cas de trop perçu. A cette fin, la saisie de votre RIB est obligatoire.

En fin de procédure, vous connaîtrez immédiatement votre taux personnalisé pour 2019. Si ce taux n'est pas adapté à votre situation particulière, vous pourrez alors exercer différentes options grâce au nouveau service en ligne "Gérer mon prélèvement".

Pour tout savoir sur la déclaration en ligne et le prélèvement à la source, rendez-vous sur impots.gouv.fr

Évènements à venir :

Fête des 4 bans : rdv le 1^{er} mai – un flyer est distribué dans toutes les boîtes aux lettres

Allamps en fête : journée festive le 30/6 à la halle couverte

Journée Pizza : elle devrait avoir lieu le dimanche 16/9

Bulletin municipal mairie Allamps
 Directeur publication : J-F. Baltard
 Comité de rédaction : conseillers municipaux
 Crédits photos : mairie

NUMÉRO

29

Avril
2018

Bulletin Municipal

Dans ce numéro

Les délibérations du

12.4.2018

Les informations diverses

Les évènements à venir

8 conseillers municipaux sont présents (et 1 a donné procuration)

Peggy Dangelser est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est consacré aux différentes délibérations et aux informations diverses.

La séance débute à 20h30 et finit à 22h30.

Délibérations :

1. Attribution des subventions de fonctionnement

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention aux structures suivantes :

- . Donneurs de sang du canton de Colombey : 100 €
- . Par-hand : 100 €
- . ADMR « la Bouvade » : 50 €
- . Association familles rurales-CIEL : 55 €
- . Moto Club Tulois « le Flirotin » Une rose un espoir : 30 €
- . Les Hameçons de l'Aroffe : 100 €
- . Société de pêche de l'Etange : 100 €
- . Entente Sud 54 : 100 €
- . Amicale des Elus Allamps-Barisey-la-Côte-Bulligny : 900 €
- . MARPA – installation d'une borne musicale : 100 €
- . Coopérative des écoles : 1.500 €

2. Vote des taux

Le conseil maintient les taux d'imposition, soit :

- la taxe d'habitation : 9,55%,
- la taxe sur le foncier bâti : 13,63% et
- la taxe sur le foncier non bâti : 25,71%

3. Vote des budgets primitifs 2018

3.1 : Eau

Le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'eau. La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 85.266 €. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 345.376 €. Les travaux concernent la poursuite des travaux relatifs à l'alimentation en eau potable de la rue du Moulin et le changement de la conduite menant à la rue du stade.

3.2 : Commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 459.326,74 €. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 287.222,77 €. Les travaux d'investissement 2018 concernent la réfection de la toiture du local technique (atelier et pompiers), le changement des ampoules de l'éclairage public, la fin des travaux de voirie rue du Moulin et des sanitaires à la MJC....

4. Réalisation d'un emprunt

Le Conseil autorise le Maire à réaliser un emprunt de 250.000 € sur 20 ans sur le budget Eau afin de couvrir la dépense relative aux travaux d'adduction d'eau potable.

5. Demande de subvention au Conseil départemental pour les travaux de toiture

Le conseil sollicite une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du contrat Territoires Solidaires. Le montant sollicité est de 7.000 € (enveloppe attribuée à la commune au titre du soutien aux communes fragiles).

6. Vente d'eau à la commune de Barisey-la-Côte

Suite à la réunion du 23 février dernier, la commune de Barisey a proposé une augmentation de 0,06 €/m³. En 2017, le tarif du m³ vendu était de 0,6738 € ; le m³ vendu aux abonnés d'Allamps s'élève à 1,40 € ; Barisey applique un tarif à ses abonnés de 1,45 €. Le conseil n'a pas accepté cette proposition et a décidé de dénoncer la convention ; le préavis est de 2 ans.

7. ONF – programme d'actions 2018

Ce programme proposé par l'ONF concerne des travaux sylvicoles (cloisonnements, nettoyage, maintenance) dans les parcelles 22 à 24, 31, 32, 34 et 38 ainsi que le débroussaillage de la ligne 22/23. Le devis s'élève à 13.562 € HT.

8. Association Pays Terre de Lorraine : convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergies dans le cadre du programme CEE

Le conseil approuve la signature d'une convention avec cet organisme afin de bénéficier de la prise en charge à hauteur de 66 % de la dépense relative au remplacement des luminaires à vapeur de mercure par des luminaires LED. Le devis s'élève à 24.455 € HT.

9. Métropole du Grand Nancy : approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel

Le conseil autorise le maire à renouveler la convention pour l'achat de gaz naturel, fournitures et services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Métropole du Grand Nancy. Actuellement, le fournisseur retenu est Direct Energie. Une indemnisation pour frais est versée à la Métropole (63 € en 2017).

10. Bail ESAT – modification de la durée

La commune a établi deux baux avec l'ESAT, l'un en novembre 2012 et le second en janvier 2015. Pour des raisons comptables, le commissaire aux comptes de l'ESAT a demandé que la durée des baux soit alignée sur celle des amortissements. Le conseil accepte de modifier la durée et précise que les frais engendrés seront pris en charge par l'ESAT.

11. Acquisition d'une parcelle

Le propriétaire de la parcelle C1010 souhaite vendre sa parcelle et a demandé à la commune si elle était intéressée. Le conseil a décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

12. Révision de la carte scolaire – projet de création d'un RPI dispersé entre les communes d'Allamps, Gibeaumeix et Vannes-le-Châtel

Le maire rappelle les différentes rencontres avec les services de l'Education Nationale et les communes concernées, suite à la décision de supprimer deux postes, l'un à Allamps et l'autre à Vannes-le-Châtel. Afin de sauver un poste, les communes ont proposé de créer un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) dispersé. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- A accepté de créer un RPI dispersé à la rentrée 2018 avec 6 classes pour la scolarisation des élèves d'Allamps, Gibeaumeix et Vannes-le-Châtel
- A approuvé l'organisation des classes ainsi qu'il suit :
 - Tous les enfants des 3 villages iront à la maternelle de Vannes-le-Châtel
 - Les enfants de la primaire de Gibeaumeix viendront à Allamps
 - Les primaires de Vannes resteront dans leur commune et les primaires d'Allamps resteront également dans leur commune
 - Le service périscolaire sera assuré dans les 2 communes
 - Le service de transport ne sera plus assuré les midis
- A demandé à la Région Grand Est d'assurer l'organisation du Transport scolaire.

13. Centre de Gestion de la Fonction Publique

13.1 : Prévention et santé au travail

Le Conseil a approuvé la convention relative à la médecine du travail pour le personnel communal

13.2 : Règlementation européenne « Règlement Général sur la Protection des Données »

Afin de se mettre en conformité pour le traitement des données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne, le conseil approuve la convention de mutualisation pour la mise à disposition du Délégué à la Protection des Données. Le coût s'élève à 0,057 % de la masse salariale, soit environ 50 € par an.

13.3 : Consultation pour remise en concurrence du contrat-groupe risque prévoyance

Le Maire rappelle que le contrat prévoyance arrive à son terme fin 2018. Le conseil l'autorise à se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation. Les tarifs et garanties seront soumis préalablement avant que la décision définitive ne soit prise pour une entrée en vigueur au 1/1/2019.

Informations diverses :

- Bilan du périscolaire : les dépenses se sont élevées à 60.190 € et les recettes à 45.217 € (participation de la CAF et des familles) ; le coût à la charge de la commune est de 14.973 €.
- PLUi : une réunion a lieu ce mercredi 25 avril afin de valider les différentes zones et proposer un règlement adapté à l'échelle communale.
- Déchetterie d'Allain : des travaux de rénovation et d'extension vont avoir lieu à partir d'avril et ce, pour une durée de 3 mois. Afin de repenser les zones de collecte, la déchetterie sera fermée du 23 au 29 avril.